

**Vous trouverez aussi ces informations sur : <http://www.cnam-paris.fr/actualites-et-reunions/covid-19-dispositions-particulieres-au-centre-cnam-paris-1150808.kjsp?RH=1372144690597>**

## **Covid-19 : dispositions particulières au centre Cnam Paris**

**Mise à jour du 11 mai 2020**

### **Dispositions exceptionnelles relatives à la scolarité des auditeurs du Centre Cnam Paris**

Dans ce contexte national actuel, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des dispositions exceptionnelles suivantes pour permettre d'assurer au mieux la continuité des activités de scolarité de nos publics :

#### **\*Au sujet de l'accueil du public**

Les services du centre Cnam Paris sont **fermés au public jusqu'à nouvel ordre**.

#### **\*Au sujet des cours en présentiel**

Aucun cours en présentiel ne sera assuré jusqu'à la fin d'année universitaire. L'ensemble des enseignements se fait à distance.

Les enseignements en présentiel reprendront à la rentrée 2020-2021.

#### **\*Au sujet des stages en entreprise :**

*Du lundi 16 mars au dimanche 10 mai 2020 inclus :*

**Pour les auditeurs actuellement en stage** : la direction du centre Cnam Paris a décidé d'interrompre les stages en entreprise à compter du **lundi 16 mars jusqu'au 11 mai 2020 (renouvellement du confinement le 13 avril jusqu'au 11 mai)**. Une dispense sera accordée aux auditeurs pour cette période lors de l'examen de l'expérience professionnelle nécessaire à leur diplomation.

Cependant :

**- Pour les auditeurs dont l'employeur a proposé de poursuivre le « stage à distance »** alors il est nécessaire de faire un [avenant](#) à la convention de stage initiale. Cet avenant peut être fait par voie électronique ou par scan. Celui-ci doit être signé par l'ensemble des parties (à l'exception de l'encadré 1 réservé à la direction du CCP) et envoyé à [par\\_offreformation@lecnam.net](mailto:par_offreformation@lecnam.net) (attention : cette adresse accepte uniquement des e-mails d'expéditeur lecnam.net).

**Pour télécharger l'avenant et avoir plus d'informations :** <http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-uneconvention-de-stage-177596.kjsp?RH=cepespreserve>

**- Pour les auditeurs dont le stage est à venir : le travail à distance est la règle impérative.** Le stagiaire doit effectuer son stage à distance et ce jusqu'à nouvel ordre. L'auditeur doit compléter la convention de stage intitulée « [convention de stage réalisée au domicile du stagiaire](#) ».

**L'auditeur stagiaire doit annexer l'accord pédagogique signé à la convention de stage.**

**La convention de stage peut être faite par voie électronique ou scan.** Celle-ci doit être signée de l'ensemble des parties (à l'exception de l'encadré 1 réservé à la direction du CCP) et envoyée à [par offreformation@lecnam.net](mailto:par_offreformation@lecnam.net) (attention : cette adresse accepte uniquement des e-mails d'expéditeur lecnam.net).

**Toute demande de convention doit obligatoirement être envoyée au plus tard 10 jours avant le début du stage.** Vous recevrez un email de confirmation avec la convention signée par la direction du CCP.

**Pour télécharger la convention de stage et avoir plus d'informations :** <http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-uneconvention-de-stage-177596.kjsp?RH=cepespreserve>

**A partir du lundi 11 mai 2020 (sous réserve que le confinement soit levé) :**

La signature des conventions pour **les stages en présentiel** sera effective à compter de cette date.

#### **Les stages « suspendus » :**

Les élèves dont le stage en présentiel a été suspendu pourront reprendre et ce en accord avec l'entreprise. Les conditions sanitaires doivent être respectées par et pour le stagiaire. La levée du confinement permet la reprise d'une activité en présentiel plus ou moins différente selon les territoires. La modalité du télétravail ainsi que le stage à distance sont fortement recommandés pour les semaines à venir.

#### **Les stages en cours :**

La reprise en présentiel dans l'entreprise doit être un accord entre les deux parties (entreprise et stagiaire). En effet, les conditions de circulation et sanitaires sont très hétérogènes selon les villes/départements/ régions en métropole, DOM/TOM.

Les précautions sanitaires et gestes barrières doivent être respectés pour éviter tout mise en danger du stagiaire. Le gouvernement recommande vivement aux entreprises et administrations de faire perdurer le télétravail pour les semaines à venir.

#### **Les stages à venir :**

Si un stage à venir débute avec une modalité « à distance » alors il faudra compléter la convention prévue à cet effet sur la page du site CCP/STAGES (<http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-uneconvention-de-stage-177596.kjsp?RH=cepespreserve>) et la retourner à l'adresse : [par\\_offreformation@lecnam.net](mailto:par_offreformation@lecnam.net)

Le stage à domicile est un accord commun entre le stagiaire et l'entreprise. La date de fin doit être également un accord commun des deux parties.

Il peut être envisagé pour un stagiaire d'avoir une formule « mixte » avec un temps en présentiel et un temps « stage à domicile ». Les possibilités prévues entre les parties doivent être mentionnées dans la convention de stage.

#### **\*Au sujet des inscriptions :**

Les inscriptions du semestre 2 de l'année 2019-2020 sont closes pour les unités d'enseignement en HTT, FOAD et Hybride depuis le 23 mars 2020.

**\*Au sujet d'une demande de diplôme :**

Les demandes de diplômes seront traitées lorsque l'activité reprendra sur le site de St-Martin. Pour faire votre demande, merci de vous reporter aux informations disponibles sur le site du Centre Cnam Paris (<http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-un-diplome-163210.kjsp?RH=cepespreserve>)

**\*Au sujet de la réalisation des attestations de réussite en Master 1 :**

Les demandes d'attestation de Master 1 seront traitées lorsque l'activité reprendra sur le site de St-Martin. En cas de demande urgente et dans le cadre d'une candidature dans un autre Établissement, le dossier complet devra être transmis à [par\\_offreformation@lecnam.net](mailto:par_offreformation@lecnam.net)

**\*Au sujet du report des examens de la session 2 du semestre 1 :**

La session 2 du semestre 1 (prévue initialement la semaine du 6 avril 2020) est reportée aux dates suivantes : **lundi 29 juin au samedi 4 juillet 2020 inclus**. Les épreuves des examens seront adaptées et organisées selon de nouvelles modalités dont des examens à distance. Les auditeurs seront informés du calendrier au moins quinze jours avant le début des épreuves. <http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/examens-1030449.kjsp?RH=cepespreserve>

**\*Au sujet des examens du semestre 2 session 1 :**

Les épreuves des examens seront adaptées et organisées selon de nouvelles modalités dont des examens à distance. Les auditeurs seront informés du calendrier au moins quinze jours avant le début des épreuves (15 juin au 27 juin inclus 2020).

**Aucune convocation ne sera téléchargeable sur le portail Élève ;** le planning sera mis en ligne sur le site du Centre Cnam Paris dès que possible.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur les examens du semestre 2 session 1.](#)

**\*Au sujet des notes du semestre 1 session 1 :**

L'ensemble des notes sont saisies dans le logiciel de scolarité et disponibles sur le portail Élève ([cliquez ici pour accéder à votre portail élève](#)).

**\*Au sujet des demandes de dispenses VES**

Les dossiers ne sont plus téléchargeables en ligne.

Toutefois, si vous êtes inscrit au centre Cnam Paris (droits d'inscription acquittés pour l'année universitaire 2019/2020), vous pouvez en faire la demande à : [contact\\_paris@lecnam.net](mailto:contact_paris@lecnam.net)

Chaque demande sera étudiée. Si elle est recevable, selon les conditions en vigueur (consulter la page <http://www.cnam-paris.fr/valider-mes-acquis/>) votre demande sera traitée dans les conditions habituelles.

**\*Au sujet des demandes de VAPP et VAE**

Vous pouvez continuer à adresser une demande sur la plateforme nationale VAE du Cnam <http://dnf3.cnam.fr/diva/>

**\*Au sujet des demandes d'information sur l'offre de formation et services du Cnam**

Vous pouvez consulter notre site et obtenir des informations sur : [contact\\_paris@lecnam.net](mailto:contact_paris@lecnam.net)

**\*Au sujet de la reprise d'études au Cnam**

Vous pouvez compléter une fiche sur la page : <http://www.cnam-paris.fr/construire-mon-parcours/definir-mon-projet/>

Des professionnels de l'accompagnement vous aideront à clarifier votre projet de reprise d'études, de reconversion professionnelle...